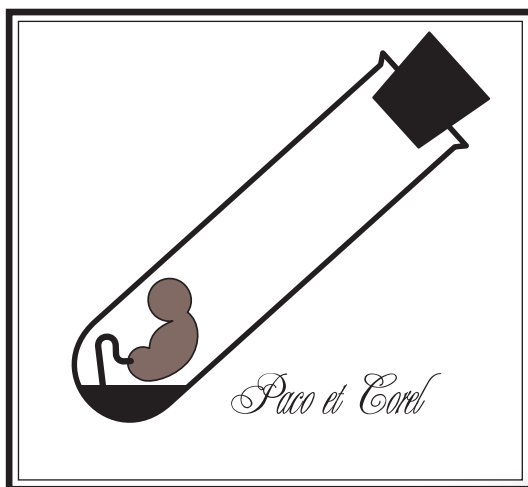


Actualités bi-mensuelles du respect de la vie

## A PROPOS DE... trois projets de loi sur la bioéthique (II)

Une nouveauté essentielle du projet voté par le Sénat semble avoir échappé à beaucoup parmi les commentateurs médiatiques des trois projets de loi sur la bioéthique. Elle réside dans l'intrusion de la responsabilité parentale à différents stades des procréations médicalement assistées. Fait inimaginable sous la précédente législature, les sénateurs n'ont accordé aux couples le droit de bénéficier des avancées de la science en matière d'aide à la procréation qu'en soulignant qu'un droit implique des devoirs et des responsabilités symétriques. Il ne suffit plus d'acquiescer de la tête à l'utilisation de la paillette de sperme d'un autre : il faut s'engager irrémédiablement à la paternité envers l'enfant qui en naîtra. Il ne suffit plus de créer des embryons à tout-va pour augmenter les chances du couple d'avoir un enfant, sans s'occuper des embryons sur numéraires : désormais, celui qui voudra créer des embryons devra s'engager à les implanter tôt ou tard -et de préférence tôt- dans une muqueuse utérine chaude et douillette. On pourrait résumer ainsi : "Vous demandez qu'on vous reconnaisse un droit à l'enfant ? D'accord, mais vous en subirez aussi les devoirs."



L'homme responsable de ses actes devant la loi : voilà qui change du discours permissif qui était à l'honneur dans nos sociétés depuis 30 ans. Si le fait mérite d'être souligné, c'est qu'il n'est pas isolé. L'automne dernier, avec une simultanéité quasi parfaite, des personnalités influentes des Etats-Unis d'Amérique et jusqu'au premier ministre anglais ont proposé de supprimer l'allocation de parent isolé pour les mineures. Pour le même motif : accompagner l'accroissement de liberté sexuelle des jeunes par un regain symétrique de responsabilité. Si les jeunes réclament le droit d'avoir des relations sexuelles précoces sans que l'Etat ne s'en mêle, pourquoi l'Etat devrait-il payer de ses deniers les conséquences de ces relations ? Tout du moins, c'est l'argument officiel. Le bouclage du budget de l'Etat ne doit probablement pas être totalement étranger à l'idée ! Nous ne nous engagerons pas non plus ici dans une discussion sur les conséquences d'une telle loi qui pourrait avoir aussi des effets sur l'augmentation de la proportion d'avortements parmi les adolescentes enceintes, en plus de la réduction escomptée du taux de relations

sexuelles précoces. Il faudrait aussi montrer qu'il est cohérent de réclamer à des mineures un degré de responsabilité équivalent à celui des adultes. En ce domaine comme en bien d'autres la justice réside probablement à mi-chemin entre les extrêmes.

Ceci dit, il faut reconnaître que le fond de l'argument est d'un esprit nouveau et pas totalement dénué de bon sens (à moins qu'il ne s'agisse d'une idée ancienne remise à l'honneur ?). D'ailleurs, pour qu'un chef de gouvernement l'utilise ainsi, c'est que l'opinion publique ne doit pas y être totalement hostile.

A propos, si l'avortement est, comme l'affirme ses partisans, une affaire qui ne regarde que la femme, pourquoi l'Etat devrait-il le rembourser de ses deniers ?

François PASCAL

## ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italiques à la fin de chaque article indiquent la source ainsi que des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

### Avortement

**Royaume-Uni** : des fonds récoltés lors d'une émission télévisée intitulée «*Les enfants dans le besoin*» ont été reversés par la BBC à Brook Advisory, une chaîne de centres d'accueil pour les adolescents, qui distribue des contraceptifs et dirige les jeunes filles enceintes vers les avortoirs.

*(SPUC Newsletter 11/93, in IRLF WR 17/12/93)*

**Etats-Unis** : en raison des dégâts parfois occasionnés à leurs locaux (incendies, dégradations diverses,...) les avortoirs américains semblent avoir de plus en plus de mal à s'assurer, certaines compagnies d'assurances refusant même d'assurer des centres de planning familial ne réalisant pas directement d'avortements.

## Sommaire

Editorial : p.1      Actualités : p.2  
Agenda : p.5      Bibliographie : p.6

En 1990 par exemple la **compagnie d'assurances Travelers**, dans le Connecticut, a **exclu les avortoirs** et les centres de planning familial de ses contrats. D'autres compagnies ont sensiblement augmenté le montant des polices d'assurances pour ce genre d'établissement.

(*Life Advocate*, 10/93)

**Etats-Unis** : *Life Advocate*, 10/93, 11/93, rapporte les résultats de trois études ayant mis en évidence un lien entre avortement et suicide. Une étude menée par l'Université du Minnesota en 1986 a trouvé qu'une adolescente présentait 10 fois plus de risques de se suicider s'il elle avait avorté dans les 6 derniers mois. Un service d'aide aux personnes en détresse de Cincinnati a remarqué que 1 800 des 4 000 femmes qui l'avaient contacté en pensant au suicide avaient connu l'avortement. 1 400 d'entre elles avaient entre 15 et 24 ans. **Une étude de 1987 sur les troubles survenant après un avortement a trouvé que 60 % d'entre elles présentaient des tendances suicidaires**, 28 % ayant effectivement tenté de se suicider, dont 18 % plus d'une fois.

#### Références :

Hilgers, et al, *New Perspectives on Human Abortion* (Fredrick, Md.: University Press of America, 1981) 156

Garfinkel, et al., *Strees, depression and Suicide : A study of Adolescents in Minnesota* (Minneapolis : university of minnesota extension Service, 1986)

Reardon, *A Survey of psychological Reactions* (Springfield, IL : Elliot Institute, 1987)

## Euthanasie

**Etats-Unis** : le 30/11/93, le Dr Jack Kevorkian, surnommé «**Docteur La Mort**», pour avoir aidé 20 personnes à se donner la mort a été incarcéré, puis a été libéré sous caution le 17/12/93, après avoir promis de ne plus commettre de nouveau délit avant que la justice n'ait statué sur la validité de la loi du Michigan, qui interdit cette pratique.

(*La Croix*, 07/01/94; *Herald Trib.* 07/01/94, 9, 10, 15, 16, 23/12/93)

#### Education sexuelle

**Grande-Bretagne** : l'éducation sexuelle devra intégrer les valeurs morales.

Désormais, tous **les adolescents britanniques** - du moins ceux qui fréquentent les salles de classe - **vont recevoir une éducation sur la moralité et les valeurs familiales**, dans le cadre d'un plan qui révolutionnera l'éducation sexuelle distillée jusqu'à présent par les écoles.

Les nouvelles directives, annoncées par le ministre de l'éducation John Patten, demandent aux professeurs de mettre les élèves en garde contre les dangers des relations sexuelles précoces et l'homosexualité.

Elles mettent également l'accent sur l'importance de la famille bi-parentale, et tirent à boulets rouges sur les carences des foyers où seul un des parents est encore présent. Il s'agit avant tout de souligner le caractère essentiel de la responsabilité personnelle et de l'auto-discipline en matière de comportement sexuel.

**Les ministres pensent que les valeurs morales ont été ignorées pendant trop de temps**, et que l'éducation sexuelle a généré des résultats non désirés : le nombre de cas de maladies sexuellement transmissibles a flambé, ainsi que celui des grossesses précoces, pendant que la délinquance juvénile faisait des ravages dans les rangs des adolescents de plus en plus jeunes. La controverse la plus récente a éclaté quand l'Association pour la Planification Familiale a recommandé de veiller à l'éducation

## Politique familiale

**France** : interrogée, lors «des questions au gouvernement» par le député Colette Codaccioni sur ses intentions, Simone Veil a réaffirmé qu'**il n'y aura pas de salaire maternel dans le projet de loi sur la famille** que le gouvernement doit élaborer. Cette opposition à l'allocation parentale de libre-choix avait déjà été annoncée par le ministre de la santé lors de l'émission télévisée *sept sur sept* à la mi-décembre, et devant le Conseil national des femmes françaises le 14 décembre. Selon un sondage CSA réalisé pour *La Vie*, 78 % des personnes voteraient pour l'octroi d'un salaire parental à celui des parents qui resterait à la maison. (*BAN*, 05/01/94; *Présent*, 16, 21, 25, 28/12/93; *Le Monde*, 03, 11, 16/12/93; *Comm. de presse CNAFC* 15/12/93; *La Croix*, 09/12/93; *Le Figaro*, 08, 09/12/93; *Le Point*, 11/12/93; *le Quot. de Paris*, 15/12/93)

**France** : après les propositions de lois Pascaillon et Cazenave (notre édition 57 du 07/12/93), **deux nouvelles propositions de lois sur le salaire parental ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée Nationale** :

- le 07/10/93, une **proposition (n° 568)** émanant de **M. Pierre-André WILTZER**, tendant à créer, dès le premier enfant, un **salaire parental versé à celui des deux parents qui choisirait de renoncer à l'exercice d'une activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation de son ou ses enfants**. Cette proposition prévoit le versement d'un salaire équivalent au SMIC dès la naissance du premier enfant et jusqu'à ses 10 ans révolus, et incompatible avec toute activité professionnelle. Il ouvrirait droit à la retraite. Son financement s'effectuerait par taxe sur les tabacs et alcools.

Cette proposition de loi a été signée par 148 députés qui sont, outre l'auteur du texte, MM. Jean-Pierre ABELIN, Léon AIME, Jean AUCLAIR, Gautier AUDINOT, Pierre BACHELET, Gilbert BARBIER, Didier BARIANI, Jacques BAUMEL, Jean-Pierre BEAUMONT, René BEAUMONT, Jean BEGAULT, Didier BEGUIN, Jean-Louis BERNARD, Léon BERTRAND, Michel BLONDEAU, Roland BLUM, Mme Marie-Thérèse BOISSEAU, M. Yvon BONNOT, Mme Emmanuelle BOUQUILLON, MM. Alphonse BOURGASSER, Bruno BOURG-BROC, Mme Christine BOUTIN, MM. Loïc BOUVARD, Lucien BRENOT, Jacques BRIAT, Michel CARTAUD, Serge CHARLES, Jean CHARROPPIN, Jean-Marc CHARTOIRE, Paul CHOLLET, Daniel COLIN, Louis COLOMBANI, Yves COUSSAIN, Olivier DARRASON, Marc-Philippe DAUBRESSE, Bernard DEBRE, Claude DEMASSIEUX, Xavier DENIAU, Jean DESANLIS, Emmanuel DEWEES, Serge DIDIER, Willy DIMEGLIO, André DROITCOURT, Maurice DOUSSET, Philippe DUBOURG, Mme Danielle DUFEU, MM. Charles EHRMANN, Hubert FALCO, Gautier FERRARI, Jean-Michel FOURGOUS, Jean-Paul FUCHS, René GARREC, Claude GATIGNOL, Hervé GAYMARD, Jean GENEY Germain GENGENWIN, Alain GEST, Michel GHYSEL, Claude GIRARD, Christian GOURMELEN, Jean GRAVIER, Jean GRENET, Alain GRIOTTERAY, Gérard HAMEL, Michel HANNOUN, François D'HARCOURT, Patrick HOGUET, Mme Françoise HOSTALIER, MM. Philippe HOUILLON, Pietre-Rémy HOUSSIN, Michel HUNAULT, Denis JACQUAT, Michel JACQUEMIN, Antoine JOLY, Didier JULIA, Joseph KLIFA, Pierre LAGUILHON, Henri LALANNE, Jean-Claude LAMANT, Edouard LANDRAIN, Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Harry LAPP, Pierre LELLOUCHE, Jean -Louis LEONARD, Arnaud LEPERCQ,

Bernard LEROY, Maurice LIGOT, Jacques LIMOUZY, Jean de LIPKOWSKI, François LOOS, Daniel MANDON, Thierry MARIANI, Christian MARTIN, Patrice MARTIN-LALANDE, Pierre MAZEAUD, Pierre MERLI, Denis MERVILLE, Pierre MICAUX, Mme Louise MOREAU, MM. Jean-Marc MORISSET, Alain MOYNE-BRESSAND, Reanud MUSELIER, Mme Catherine NICOLAS, MM. Yves NICOLIN, Arthur PAECHT, Donminique PAILLE, Pierre PASQUINI, Jacques PELISSARD, Francisque PERRUT, Pierre PETIT, Jean-Pierre PHILIBERT, Daniel PICOTIN, Jean-Pierre PIERRRE-BLOCH, Ladislav PONIATOWSKI, Jean-Luc PREEL, Jean PRORIOL, Pierre QUILLET, Eric RAOULT, Jean-Luc REITZER, Charles REVET, Marc REYMAN, Henri de RICHEMONT, Jean RIGAUD, François ROCHELBLOINE, Mme Marie-Josée ROIG, MM. Marcel ROQUES, Serge ROQUES, Max ROUSTAN, Francis SAINT-ELLIER, Rudy SALLES, André SANTINI, Bernard SAUGEY, François SAUVADET, Jean-Marie SCHLERET, Jean SEITLINGER, Paul-Louis TENAILLON, André THIEN AH KOON, Franck THOMAS-RICHARD, Alfred TRASSY-PAILLOGUES, François VANNONSON, Philippe VASSEUR, Yves VERWAERDE, Mme Françoise de VEYRINAS, MM. Philippe de VILLIERS, Jean-Paul VIRAPOULLE, Michel VOISIN et Jean-Jacques WEBER.

- le 02/11/93, une **proposition (n° 669)** émanant de **M. Frédéric de SAINT-SERNIN et Alain MARLEIX**, tendant à créer une allocation parentale de libre choix. Cette proposition prévoit le versement d'un salaire à celui des deux parents qui décide de ne plus exercer d'activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation de ses enfants, mais seulement lorsque les ressources du ménage sont inférieures à un plafond (prévu à l'article L. 522-1 du code de la sécurité sociale). L'allocation serait versée de la naissance (ou de l'adoption) du deuxième enfant au sixième anniversaire du dernier enfant. Elle serait subordonnée à l'exercice antérieur d'une activité professionnelle de deux années au cours des trois ans qui précèdent la naissance, et serait égale à 80 % du SMIC.

Cette proposition de loi a été signée par 217 députés qui sont, outre les auteurs du texte, MM. Jean-Pierre ABELIN, Jean-Claude ABRIOUX, Bernard ACCOYER, Pierre ALBERTINI, Jean-Paul ANCIAUX, René ANDRE, André ANGOT, Daniel ARATA, Raymond-Max AUBERT, Jean AUCLAIR, Gautier AUDINOT, Mme Martine AURILLAC, MM. Jean-Claude BAHU, Claude BARATE, François BAROIN, Jean-Claude BARRAN, André BASCOU, Pierre BEDIER, Christian BERGELIN, André BERTHOL, Jean-Marie BERTRAND, Léon BERTRAND, Jean BESSON, Raoul BETEILLE, Jérôme BIGNON, Jean-Claude BIREAU, Gérard BOCHE, Jean de BOISHUE, Yves BONNET, Franck BOROTRA, Mme Emmanuelle BOUQUILLON, MM. Bruno BOURG-BROC, Alphonse BOURGASSER, Mme Christine BOUTIN, MM. Michel BOUVARD, Lucien BRENOT, Dominique BUSSE-REAU, Jean-Pierre CALVEL, Jean-François CALVO, Bernard CARAYON, Grégoire CARNEIRO, Antoine CARRE, Michel CARTAUD, Charles CECCALDI-RENAUD, René CHABOT, Jean CHARRROPPIN, Jean-Marc CHARTOIRE, Philippe CHAULET, Ernest CHENIERE, Jean-Pierre COGNAT, Daniel COLIN, Louis COLOMBANI, Georges COLOMBIER, Gérard CORNU, François CORNUT-GENTILLE, René COUANEAU, Mme Anne-Marie COUDERC, MM.

Raymond COUDERC, Alain COUSIN, Bertrand COUSIN, Yves COUSSAIN, Jean-Michel COUVE, Charles COVA, Henri COQ, Christian DANIEL, Olivier DASSAULT, Marc-Philippe DAUBRESSE, Jean-Louis DEBRE, Francis DELATRE, Pierre DELMAR, Jean-Jacques DELVAUX, Jean-Marie DEMANGE, Claude DEMASSIEUX, Yves DENIAUD, Léonce DEPREZ, Jean DESANLIS, Claude DHINNIN, Serge DIDIER, Jean DIEBOLD, Eric DOLIGE, Guy DRUT, Philippe DUBOURG, Xavier DUGOIN, Christian DUPUY, André DURR, Charles EHRMANN, Michel FAGET, Hubert FALCO, Jean-Michel FAURE, Jacques FERON, Jean-Michel FERRAND, Gratien FERRARI, Charles FEVRE, Nicolas FORISSIER, Jean-Michel FOURGOUS, Gaston FRANCO, Marc FRAYSSE, Bernard de FROMENT, Jean-Paul FUCHS, Hervé GAYMARD, Etienne GARNIER, Henri de GASTINES, Jean de GAULLE, Alain GEST, Jean-Marie GEVEAUX, Michel GHYSEL, Claude GIRARD, Georges GORCE, Jean GOUGY, Christian GOURMELEN, Alain GRIOTTERAY, François GROSDIDIER, Mme Evelyne GUILHEM, MM. François GUILLAUME, Jean-Jacques GUILLET, Michel HABIG, Gérard HAMEL, Michel HANNOUN, Pierre HELLIER, Pierre HERIAUD, Mme Françoise HOSTALIER, M. Philippe HOUILLON, Pierre-Rémy HOUSIN, Robert HUGUENARD, Michel HUNAULT, Yvon JACOB, Henry JEAN-BAPTISTE, Antoine JOLY, Didier JULIA, Jean KIFFER, Joseph KLIFA, Patrick LABAUNE, Jean-Claude LAMANT, Raymond LAMONTAGNE, Edouard LANDRAIN, Pierre LANG, Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Bernard LECCIA, Marc LE FUR, Pierre LELLOUCHE, Jean-Claude LEMOINE, Gérard LEONARD, Jean-Louis LEONARD, Arnaud LEPERCQ, Bernard LEROY, André LESUEUR, Edouard LEVEAU, Jean de LIPKOWSKI, François LOOS, Arsène LUX, Yves MARCHAND, Jean MARSAUDON, Christian MARIN, Mme Henriette MARTINEZ, MM. Patrice MARTIN-LALANDE, Jacques MASDEU-ARUS, Jean-Louis MASSON, Michel MERCIER, Denis MERVILLE, Jean-Claude MIGNON, Charles MIOSSEC, Mme Odile MOIRIN, MM. Geroges MOTHRON, Alain MOYNE-BRESSAND, Bernard MURAT, Renaud MUSELIER, Jacques MYARD, Mme Catherine NICOLAS, MM. Hervé NOVELLI, Patrick OLLIER, Robert PANDRAUD, Pierre PASCALLON, Jacques PELISSARD, Jean-Jacques de PERETTI, Pierre-André PERISSOL, Pierre PETIT, Jean-Pierre PHILIBERT, Etienne PINTE, Serge POIGNANT, Bernard PONS, Daniel POULOU, Alain POYARD, Jean-Luc PREEL, Claude PRINGALLE, Eric RAOULT, Jean-Luc REITZER, Georges RICHARD, Henri de RICHEMONT, Yves RISPAT, Jean ROATA, Mme Marie-Josée ROIG, MM. Serge ROQUES, Jean ROSSELOT, Mme Monique ROUSSEAU, MM. François ROUSSEL, Francis SAINT-ELLIER, Rudy SALLES, Joël SARLOT, Bernard SCHREINER, Bernard SERROU, Alain SUGUENOT, Frantz TAITTINGER, Michel TERROT, Jean-Claude THOMAS, Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Anicet TURINAY, Jean VALLEIX, Yves VANHAECKE, Christian VANNESTE, Philippe VASSEUR, Yves VERWAERDE, Claude VISSAC, Michel VOISIN, Jean-Jacques WEBER et Adrien ZELLER.

sexuelle des enfants de quatre ans, y compris en matière d'homosexualité. L'idée a été vouée aux gémonies par plusieurs membres du Parlement, et le ministre Patten a ajouté son grain de sel aux protestations en édictant les nouvelles directives, qui entreront en vigueur à partir de la prochaine année scolaire.

L'éducation sexuelle, sida compris, sera détachée de la branche scientifique et formera un cours tout à fait particulier. Les professeurs ne devront pas présenter l'homosexualité comme une chose normale, et devront attirer l'attention de leurs élèves sur le fait que les relations à caractère sexuel, entretenues par des mineurs d'âge, peuvent revêtir un aspect illégal.

(Europe Today, 13/12/93)

## Avortement sélectif

**Norvège : l'avortement sélectif**, encore appelé «*réduction embryonnaire*», qui consiste à choisir, en cas de grossesse multiple, de laisser vivre un ou plusieurs fœtus et d'en éliminer un ou plusieurs autres, **a suscité un vaste débat politique** en Norvège où la plupart des partis se sont opposés à cette procédure.

La direction générale de la Santé du pays scandinave a déclaré qu'elle était totalement opposée à cette pratique, et a affirmé qu'il existait déjà une base parlementaire plus que suffisante pour approuver une loi interdisant l'avortement sélectif. Ainsi, cette limitation serait incluse dans un projet de loi sur l'expérimentation sur les fœtus et sur la fécondation artificielle, que le Gouvernement prépare pour le début de l'année prochaine.

L'élément qui se trouve à la base de cette décision a été la demande d'une femme - qui avait été fécondée in vitro - de procéder à l'avortement d'un des deux jumeaux qu'elle portait. Bien qu'elle ait été avertie au préalable que la FIVETTE risquait de provoquer la fécondation de plusieurs ovules, elle était décidée à n'en accepter qu'un seul. Le médecin auquel elle s'était adressée pour pratiquer l'opération s'y est refusé et a réussi en fin de compte à convaincre la mère que le petit frère condamné avait autant le droit de vivre que son aîné privilégié.

L'opposition s'était trouvée exacerbée par le fait que la mère avait décidé la suppression d'un des jumeaux uniquement sur base de son sexe, ce qui impliquait en outre une «discrimination sexuelle in utero».

(Europe Today, 13/12/93)

## Clause de conscience/PMA

**France : un infirmier licencié à Meslay-du-Maine pour clause de conscience aux PMA.**

L'association «Centre de Soins Infirmiers de Soulgé/Meslay», employant des infirmier(e)s pour effectuer des soins à domicile en milieu rural a licencié, le 30/03/93, M. Gaël de Saint-Jean, infirmier salarié du centre parce qu'il refusait, pour des raisons personnelles, depuis le 23 janvier, d'effectuer certains actes prescrits à domicile par des médecins en prévision de la fécondation in-vitro. L'infirmier a saisi le Conseil des Prud'Hommes contre ce licenciement qu'il juge abusif et illégitime, arguant de la légitimité de la clause de conscience et de l'absence de mention de l'activité refusée, dans la nomenclature des actes infirmiers. M. Gaël de Saint-Jean justifie son appel à la clause de conscience par son «*refus d'être un maillon dans la chaîne de fabrication artificielle des enfants dont la vie est mise en jeu par ce procédé*». Il s'appuie en outre sur le devoir d'état infirmier,

garanti par l'article 2 du décret n° 93-221 du 16/02/93, qui stipule que «*l'infirmier ou l'infirmière exerce sa profession dans le respect de la vie et de la personne humaine*», et sur l'article 45 du même décret, qui stipule que «*le fait pour un infirmier ou une infirmière d'être lié dans son exercice professionnel par un contrat ou un statut à un employeur privé, (...) n'enlève rien à ses devoirs professionnels*».

Le jugement devait intervenir le 16/02/94.

(Communiqué de presse; Ouest-France, 16/12/94)

**Honduras : le Comité Pro-Vie** a organisé à Tegucigalpa, les 15 et 16/10/93 une **conférence internationale «Politique, démographie et contrôle des naissances»**, suivie par plus de 700 personnes, dont un bon nombre de leaders d'associations pro-vie sud-américaines. Les participants ont été alertés sur l'importance de la Conférence internationale sur la population, qui se tiendra au Caire en septembre 1994, sous l'égide des Nations-Unies. Un invité remarqué fut le Pr. belge Michel Schooyans, qui exposa l'intérêt que les agences multi-nationales et les gouvernements ont dans la poursuite du contrôle des naissances. D'autres orateurs ont mis l'accent sur l'état déjà bien avancé de destruction de la jeunesse sud-américaine par les agences de planning familial et leurs prétendus «services d'aide».

Le Dr. Carlos Yeomans, obstétricien mexicain, mit en lumière les mécanismes abortifs de la plupart des méthodes dites contraceptives, et exposa leurs effets négatifs sur les relations humaines. A la suite de son exposé, il fut invité à s'exprimer à la télévision et dans la presse nationales.

Peu avant la conférence, le comité Pro-vie hondurain avait obtenu du ministère de la Santé que la pilule contraceptive «Ovrette» ne soit plus distribuée aux femmes allaitantes. Cette méthode de contrôle des naissances avait été «gracieusement» fournie au Honduras par l'US-AID (l'organisme officiel des Etats-Unis pour l'aide au Tiers-Monde) bien qu'elle n'ait jamais été régulièrement enregistrée par les autorités sanitaires du pays. Le député américain Chris Smith avait appuyé la manoeuvre pro-vie en soulevant la question devant le gouvernement Clinton.

(IRLF Newsletter, Fall 93)

**Nicaragua** : 3 000 adolescents ont participé à une conférence organisée le 14/08/93 par l'Association Nicaraguaise Pro-vie.

(IRLF Newsletter, Fall 93)

**International** : au sein de l'Eglise catholique, l'année 1993 a été l'occasion en de multiples endroits de célébrer le XXV<sup>e</sup> anniversaire de l'Encyclique Humanae Vitae, avec des manifestations plus prononcées :

- du 18 au 21/06/93 à Vilnius, en Lituanie (conférence nationale)

;

- le 25/07/93 à Sorsogon aux Philippines (décreté dimanche Humanae Vitae pour tout le diocèse) ; à Manille, les 22 et 23/09/93 (conférence sur le thème : «Notre futur c'est la vie : Humanae Vitae vers le XXI<sup>e</sup> siècle») ;

- du 25 au 30/07/93 à Omaha, dans le Nebraska (conférence internationale) ;

- le 18/09/93 à Worcester, dans le Massachusetts (symposium public) ; le 23/10/93 à Philadelphie ;

- du 23 au 28/08/93 à Nairobi, au Kenya (conférence pan-africaine) ;

- le 16/10/93 à Milton Keynes, en Angleterre (symposium) ;

- les 5-7/11/93 à Vancouver, au Canada (Congrès sur le thème «le rôle de la vie familiale dans la transmission de la vie»).

(Familia et Vita 2-3/1993)

## RU 486

Selon les résultats d'une étude publiés dans *Family Planning Perspectives*, vol. 25 n°3, 05/93, 98, les **pertes sanguines sont plus élevées** parmi les femmes qui subissent un avortement à base de mifepristone (RU 486) et prostaglandine que parmi celles qui subissent un avortement chirurgical. L'étude a été menée à Hong Kong sur 113 femmes, toutes âgées de plus de 18 ans, enceintes depuis moins de trois mois, et ayant toutes connu avant la conception au moins trois cycles menstruels réguliers de 25-35 jours. La méthode chirurgicale utilisée était celle de l'aspiration sous anesthésie générale de la mère, l'avortement chimique était induit par 200, 400 ou 600 mg de mifépristone suivi deux jours plus tard de la pose d'un ovule de prostaglandine. Les pertes sanguines ont été environ deux fois plus élevées parmi les trois groupes de femmes ayant subi l'avortement chimique (115 ml, 137 ml et 131 ml respectivement) que parmi les patientes de l'avortement chirurgical.

**France : nouveau coup médiatique pour la pilule RU 486 de Roussel-Uclaf** : Etienne-Emile Baulieu (directeur de l'unité 33 de l'INSERM) et Pierre Jouannet (directeur du CECOS de Bicêtre) publient dans la revue américaine *Proceedings of national Academy of Sciences* de janvier, un article laissant entendre que la substance abortive pourrait également être utilisée comme contraceptif masculin empêchant la fécondation. Dans le même temps, la Food and drug Administration a autorisé une équipe californienne à tester les prétendus effets du RU 486 contre le cancer du sein.

(*Le dauphiné - Lib.* 19/11/93; *Le Figaro*, 14/12/93; *le Quot. du Médecin*, 10/12/93; *Elle*, 27/12/93)

## Agenda

### Irvine (Californie), 6-10/04/93

13<sup>e</sup> conférence Amour, Vie et Famille organisée par Human Life International, avec la participation d'orateurs renommés (Cardinal Angelini, Jacqueline Kasun, Bernard Nathanson, Père Werenfried van Straaten (AED), Randall Terry, Père René Bel, Dr. Rudolf Ehmann...

Programme complet disponible auprès de TransVIE-mag ou  
HLI  
7845 airpark Road  
Suite E  
Gaithersburg, MD  
20879 USA

### Paris et autres villes de France, 23-24/04/94

Journée Mondiale pour la Vie.  
Comité d'organisation :  
Tél (1) 43 44 99 22  
Fax (1) 43 44 53 34

## BIBLIOGRAPHIE

### *Cuestiones demograficas en America Latina.*

Actes de la Rencontre d'étude internationale sur les problèmes de la population en Amérique Latine, qui s'est tenue à Mexico du 21 au 23/04/93, organisée par l'Alliance Latino-Américaine pour la Famille, le Conseil pontifical pour la Famille et la Commission Episcopale Mexicaine pour la Famille. La conférence a été l'occasion pour les experts de faire le point sur les connaissances en matière de démographie et de réaffirmer, entre autres choses, que la notion de crise de la population mondiale est un mythe, que la pauvreté n'est pas la conséquence d'un excès de population, et que les ressources de la Terre ne constituent pas un stock limité et fixe devant faire face à une population croissante, mais que bien plutôt les ressources sont le résultat de la créativité et de la capacité de l'homme à travailler.

Documents disponibles en espagnol uniquement, auprès de (US \$ 15) :

Latin American Alliance for the Family  
US Office  
2416 North 74th Street  
Wauwatosa,  
Wisconsin 53213, USA

### *La déontologie.*

Cahiers Saint Raphaël n°33, 12/1993. Les cahiers Saint Raphaël sont publiés par l'ACIM, Association catholique des Infirmières et des Médecins. Dans chaque édition, l'ACIM s'attache à fournir à ses lecteurs des éléments de réflexion sur les événements de l'époque, à la lumière de la doctrine de l'Eglise catholique. Outre une lecture critique du nouveau code de déontologie médicale, français, le n° 33 s'intéresse à la moralité de la loi Huriet du 20/12/88.

35 F + 8 F de port.

ACIM, 3 rue A. Coypel  
78000 VERSAILLES

**TransVIE**  
-mag

**TransVIE-mag®**

7, rue du G<sup>al</sup> Roland,  
25000 BESANCON, FRANCE  
☎ 81 88 75 31 - Fax 81 885 885  
Commission paritaire n° 74 425

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON  
TransVIE-mag est une marque déposée

Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.

## lu pour vous

### Une vie en pièces.

Lee Ezell, 1989.

Ed. Radio Revél, Bevaix, Suisse. 180 p.

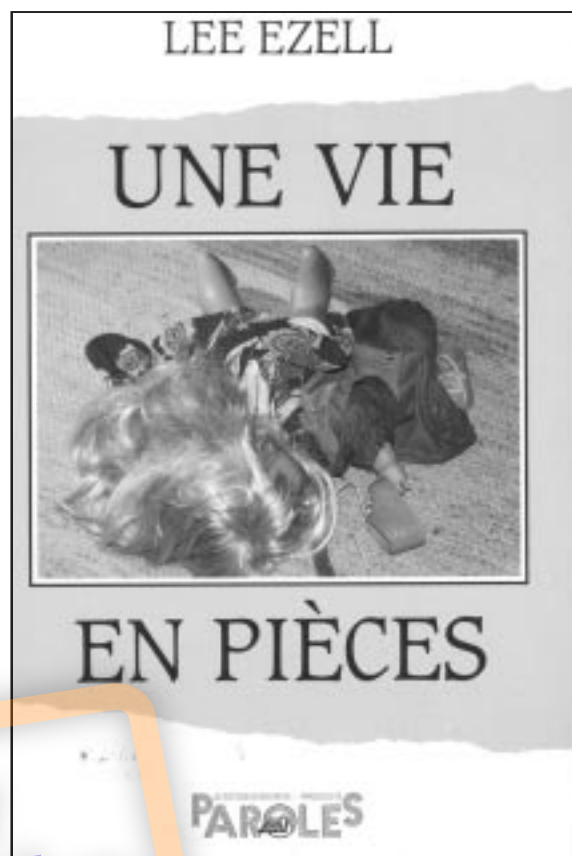
Vendu en France 85 FF port compris par :

ACPERVIE, BP9, 95670 MARLY LA VILLE.

Lee Ezell, une américaine, raconte sa vie marquée par un viol conduisant à la conception d'un enfant qu'elle choisit de mener jusqu'à terme et de confier à l'adoption. 21 ans plus tard, la route de sa fille recroisera la sienne.

Tout autant qu'une histoire authentique, ce livre, parsemé de références à la Bible, est l'histoire d'une conversion à la foi chrétienne baptiste de l'auteur. C'est donc avant tout un témoignage religieux d'inspiration protestante bien ancré, qui plus est, dans le contexte de la religiosité nord-américaine, assez surprenante parfois pour un européen.

Au passage, les sentiments que peut éprouver une femme ayant abandonné son enfant à la naissance pour su'il soit adopté sont assez finement décrits, ce qui fait de l'ensemble une lecture intéressante pour comprendre un acte souvent promu comme alternatif à l'avortement mais tout aussi souvent méconnu, en fait.



[www.transvie.com](http://www.transvie.com)

## ABONNEMENT

Pour s'abonner à TransVIE-mag

Inscrire sur papier libre ses nom, prénom et adresse. Joindre un chèque bancaire ou postal d'une valeur de  
(tarif valable jusqu'au 31/12/94):

165 FF (abonnement standard CEE + Suisse)

250 FF (abonnement hors CEE)

250 FF (abonnement de soutien)

à l'ordre de TransVIE

Envoyer le tout à  
TransVIE-mag, 7 rue du G<sup>al</sup> Roland,  
25000 BESANCON

Anciens numéros agrafés en livrets de 10 numéros

Toute l'actualité du respect de la vie  
en France et dans le monde.

Livret 0 : Période d'essai (27/02/91 -> 02/06/91)

Livret 1 : N° 1 à 10 (02/06/91 -> 03/12/91)

Livret 2 : N° 11 à 20 (03/12/91 -> 05/05/92)

Livret 3 : N° 21 à 30 (05/05/92 -> 13/10/92)

Livret 4 : N° 31 à 40 (13/10/92 -> 08/03/93)

Livret 5 : N° 41 à 50 (08/03/93 -> 31/08/93)

Livret 6 : N° 51 à 60 (31/08/93 -> 25/01/94)

### Le livret (port inclus)

CEE + Suisse 60 FF

Hors CEE 70 FF

(tarifs valables du 01/01/94 au 31/12/94)